



COVID-19

INFORMATIONS / ACCOMPAGNEMENT

Le réseau CCI se mobilise pour les entreprises

COMMERÇANTS,

Confinement, aides, relance de votre activité, la CCI Nord Isère se mobilise et vous accompagne

Remise d'impôts directs

Si votre entreprise est confrontée à des difficultés de paiement liées au virus, vous pouvez solliciter auprès du comptable public un plan de règlement afin d'étaler ou reporter le paiement de votre dette fiscale.

Si ces difficultés ne peuvent pas être résorbées par un tel plan, vous pouvez solliciter, dans les situations les plus difficiles, une remise des impôts directs (impôt sur les bénéfices, contribution économique territoriale, par exemple).

Le bénéfice de ces mesures gracieuses est soumis à un examen individualisé des demandes tenant compte de la situation et des difficultés financières des entreprises

Téléchargez le formulaire de demande de remise gracieuse sur le site impots.gouv.fr

Vos liens utiles :

- <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/remise-dimpots-directs>
- <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465>